



NordicTrail

*Règlement 2023*

*Rules 2023*

KCIOP

11 Avenue Jean Jaurès

94340 Joinville-Le-Pont

[nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com)

## Table des matières

<b>Chapitre 1/Chapter 1 : NordicTrail’Puy Saint Vincent</b> .....	<b>3</b>
<b>Chapitre 2 : Règlement de NordicTrail’Puy Saint Vincent /</b> .....	<b>4</b>
<b>Chapter 2: Rules of the NordicTrail’Puy Saint Vincent</b> .....	<b>4</b>
2.1. Organisateur / <i>Organizer</i> .....	4
2.2. Participation .....	4
2.3. Trail en semi autosuffisance / <i>Trail in semi autonomy</i> .....	5
2.4. Partenaires / <i>Partners</i> .....	5
<b>Chapitre 3 : Inscription / Chapter 3 : Registration</b> .....	<b>6</b>
3.1. Modalités d’inscription / <i>How to register</i> .....	6
3.2. Certificat médical et Licene .....	6
3.2. Nombre maximum de participants / <i>Maximum number of participants</i> .....	7
3.3 Droits d’engagement / <i>Enrolment conditions</i> .....	7
3.4. Annulation d’inscription / <i>Enrolment cancellation</i> .....	7
3.5. Dossards / <i>Bibs</i> .....	8
<b>Chapitre 4 : Sécurité et assistance / Chapter 4: Safety and assistance</b> .....	<b>9</b>
4.1. Equipement / <i>Equipment</i> .....	9
4.2. Sécurité et assistance médicale / <i>Safety and medical assistance</i> .....	10
4.3. Accès aux postes de ravitaillements / <i>Control stations and supply points</i> .....	11
4.4. Modifications du parcours – Annulation / <i>Itineraries modifications – Cancellation</i> .....	11
<b>Chapitre 5 : Divers / Chapter 5 : Miscellaneous</b> .....	<b>12</b>
5.1. Assurances / <i>Insurances</i> .....	12
5.2. Droits à l’image / <i>Photo copyright</i> .....	13
5.3. RGPD.....	13
5.4. Sponsors individuels / <i>Individual sponsors</i> .....	13
5.5. Développement durable / <i>Sustainable developpement</i> .....	14

## Chapitre 1/Chapter 1 : NordicTrail

NordicTrail est un épreuve de trail dans la station de Puy Saint Vincent.

Cet événement propose la pratique du Trail sur 1 itinéraire balisé, le **samedi 24 mars 2023**, au départ et à l'arrivée de la station 1600.

NordicTrail est chronométré et compétitif. Les participants doivent progresser dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

NordicTrail se déroulent en montagne, sur voie enneigé.

Le détail (parcours, distance, dénivelé...) est disponible sur le site internet de l'événement [nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com) ou sur simple demande auprès de l'organisateur.

Le départ aura lieu selon un lieu et des horaires fixés par l'organisation.

L'événement propose également, **les 24, 25 et 26 mars 2023**, un salon avec des exposants du milieu du trail et des animations diverses thématiques (animations podium, animations pratique), en rapport avec l'événement.

NordicTrail is a trail event in the resort of Puy Saint Vincent.

This event offers the practice of Trail on 1 marked itinerary, three **Saturday, March 24<sup>th</sup> 2023**, at the departure/arrival of the station 1600.

NordicTrail is timed and competitive. Participants reported having appropriate physical and medical conditions.

NordicTrail take place in the mountains, on snow-covered roads.

Details of hikes (course, distance, altitude...) are available on the website [nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com) or on request from the organizer.

The Start of each hike will take place in places and timetables determining by the organization.

The event also offers, **24, 25 and 26 March 2023**, a fair with exhibitors from the trail world and various themed events (podium events, practical events), related to the event.

## Chapitre 2 : Règlement de NordicTrail / Chapter 2: Rules of the NordicTrail

### 2.1. Organisateur / Organizer

NordicTrail dit le « **TRAIL** » est organisé par la société **KCIOP**, 11 Avenue Jean Jaurès, 94340 Joinville-Le-Pont, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 531 663 151. KCIOP est spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs. **KCIOP** est appelé « **l'Organisateur** » dans le règlement.

NordicTrail called "**TRAIL**" is organized by **KCIOP**, 11 Avenue Jean Jaurès, 94340 Joinville-Le-Pont, registered in the Trade and Company Register of Bobigny under the number 531 663 151. **KCIOP** is specializing in the organization of sports events. **KCIOP** is called "**The Organizer**" in these rules.

### 2.2. Participation

Seules les catégories Juniors (U20), Espoirs, Seniors et Masters sont autorisées à participer à l'événement. Les participants doivent avoir au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours pour participer.

Only the Juniors (U20), Espoirs, Seniors and Masters categories are authorized to participate in the event. Participants must be at least 18 years old on the 31 December of the year to participate.

La course comporte des passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (vent, froid, pluie ou neige). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

The race includes passages at altitude and the conditions can be very difficult (wind, cold, rain or snow). Very good training and a real capacity for personal autonomy are essential to the success of such an individual adventure.

La participation au du TRAIL entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Participation in TRAIL events entails the unreserved acceptance of these rules and the ethics of the race.

La présence de chien accompagnant (même en laisse et muselé) n'est pas autorisée pour les participants aux randonnées.

The presence of accompanying dogs (even on a leash and muzzled) is not allowed for participants.

La participation à NordicTrail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Participation in the NordicTrail implies full acceptance of the present rules.

#### **« Règles sanitaires et distanciation sociale »**

Chaque personne s'engage à respecter :

- les règles sanitaires qui seront en vigueur et mise en place par l'organisation.
- les règles de distanciation sociale en vigueur et mise en place par l'organisation

#### **"Health rules and social distancing"**

Each participant undertakes to respect:

- the sanitary rules which will be in force and implemented by the organization.
- the social distancing rules in force and implemented by the organization

## 2.3. Trail en semi autosuffisance / Trail in semi autonomy

Le principe de la course en semi-autosuffisance est la règle pour NordicTrail. La semi-autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

The principle of the semi-autonomy individual run is the rule for NordicTrail.

Semi autonomy is defined as the capacity to be autonomous between two refreshment stations, in terms of food, clothing equipment and safety, forcing the participants to adapt themselves to the potential problems (bad weather, physical troubles, injuries, etc.).

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

This principle implies the following rules:

- Chaque participant doit avoir avec lui pendant toute la durée de la NordicTrail un équipement adapté à la pratique en montagne (voir chapitre 4.1 Equipement)
- Sur le parcours, **des zones de ravitaillement** sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
- Each participant must have the equipment suitable for the practice in the mountains with him during the NordicTrail, (see paragraph 4.1 Equipment)
- All along the race, **refreshment stations** offer drinks and food to be consumed on the spot. When they leave the refreshment station, each runner must be sure to have enough food and water to go to the next refreshment station.

## 2.4. Partenaires / Partners

La liste officielle des partenaires sera communiquée **à l'occasion du retrait des dossards**. L'acceptation du présent règlement implique que chaque participant s'engage en toutes circonstances à avoir une attitude positive vis-à-vis de l'ensemble des partenaires.

The official list of partners will be released **during the withdrawal of the bib numbers**. By accepting the rules, the participant agrees to behave positively towards the partners, whatever the circumstances.

## Chapitre 3 : Inscription / Chapter 3 : Registration

### 3.1. Modalités d'inscription / How to register

Les inscriptions se font en ligne sur NordicTrail via le site [nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com) jusqu'au lundi 20 mars 2023 à 23h59, et sur place en fonction des dossards disponibles, les 24 et 25 mars 2023 dans des lieux et aux horaires qui seront indiqués par l'Organisateur. **Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour participer NordicTrail**

**Online registrations** are allowed on the **NordicTrail** website: [nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com) until Monday the 20<sup>th</sup> March 2023 at 11:59 p.m. and on site the 24<sup>th</sup> and 25<sup>th</sup> of March 2023, in places and at time that are indicated by the organizer. **Participants reported having appropriate physical and medical conditions to participate in the NordicTrail.**

### 3.2. Certificat médical et Licence

Une licence ou un certificat médical vous sera demandé pour participer à la compétition, à déposer lors de votre inscription, ou au plus tard lors du retrait de votre dossard. Ceux-ci doivent correspondre au cadre fixé par la réglementation Hors Stade 2023 :

« Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs

d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. »

Une confirmation électronique sera envoyée une fois les certificats médicaux ou les licences validés.

Il est aussi possible de vérifier en ligne via son espace personnel, que son inscription a bien été entièrement validée.

Si l'inscription reste incomplète et si aucun e-mail n'est venu confirmer l'inscription en ligne, il est impératif d'apporter son certificat médical ou sa licence au retrait des dossards. Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par l'Organisateur.

De manière exceptionnelle, et dans la limite des dossards disponibles, des inscriptions pourront être enregistrées la veille de l'épreuve au stand de retrait des dossards.

### 3.2. Nombre maximum de participants / *Maximum number of participants*

En **2023**, NordicTrail accueillera au maximum :

- 1500 personnes sur le parcours

In **2023**, NordicTrail will authorize:

- 1500 persons on the route

Les inscriptions seront enregistrées par l'organisation dès paiement des frais d'inscription.

The registrations will be registered by the organizer as soon as the registration fees are paid.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment ces éléments en fonction des circonstances.

The organizer reserves the right to change these elements according to the circumstances.

Dans tous les cas, la règle « Les premiers arrivés, premiers servis » sera appliquée.

In any cases, the « first come first served » basis will be applied.

### 3.3 Droits d'engagement / *Enrolment conditions*

Les droits et modalités d'engagement **2023** sont **spécifiés sur le site internet de l'événement** : [nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com)

The **2023** enrolment rights and conditions are **specified on the website of the event** : [nordictrail-puysaintvincent.com](http://nordictrail-puysaintvincent.com)

### 3.4. Annulation d'inscription / *Enrolment cancellation*

Au moment de votre inscription, vous pouvez souscrire une option de remboursement vous permettant d'être remboursé dans les conditions suivantes :

- Blessure ou maladie attestée par certificat médical de votre médecin,

- Décès d'un des membres directs de la famille (mari, femme, enfant, parent, frère, soeur) attesté par certificat de décès.

- Décès du participant attesté par certificat de décès.

Seulement dans l'un de ces cas, l'ensemble des frais d'inscription (hors option de remboursement

de 5€) seront remboursés dans un temps limite de 2 mois.

Les participants ont jusqu'au départ de l'épreuve pour faire savoir leur indisponibilité auprès de l'organisateur, adressé par mail à [contact@nordictrail.fr](mailto:contact@nordictrail.fr), afin de bénéficier de l'option de remboursement. Les souscripteurs souhaitant bénéficier de l'option de remboursement devront présenter leur certificat médical au plus tard 5 jours après l'épreuve, sans quoi, aucun remboursement ne sera effectué. Les participants formulant leur demande de remboursement après le départ de l'épreuve ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Si une demande d'annulation est formulée dans les 30 jours qui précède le début de l'événement, le participant ne pourra prétendre qu'à un remboursement de 50% des sommes engagées.

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

During your registration, you can take out a cancellation option allowing you to be reimbursed under the following conditions:

- Injury or disease attested by medical certificate of your doctor,
- Death of one of the direct members of the family (husband, wife, child, parent, brother, sister) attested by death certificate.

### 3.5. Dossards / Bibs

Chaque dossard est remis individuellement à chaque participant.

Le dossard doit être porté sur la poitrine du participant et **doit être visible en permanence** et en totalité pendant le parcours. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- Death of the participant attested by death certificate.

Only in one of these cases, all of your expenses (excluding the cost of cancellation option) will be refunded within a time limit of 2 months. The participants have until the beginning of the event to announce their unavailability to the organizer, accompanied by a medical certificate, sent by email to [contact@nordictrail.fr](mailto:contact@nordictrail.fr), in order to benefit from the cancellation option. Participants making their refund request after the start of the event will not be eligible for any refund.

If a cancellation request is done within 30 days before the start of the event, the participant will only be entitled to a refund of 50% of the amounts committed.

This option also allows you to be refunded the difference in case of transfer of registration on a competition cheaper, within the time limit for the modification of your registration.

There will be no refunds outside the cancellation guarantee subscribed.

Each bib number is given individually to each participant.

The bib number must be worn on the chest or the stomach and **be fully visible at all time** during the route. The sponsors' names and logos must not be modified or hidden.

Every enrolment is personal. Any person who retrocedes their bib number to anyone else will be held responsible in case of accident provoked or caused by this person during the event. Any person who gets a bib in breach of these rules will be suspended. The organizer declines any responsibility in case of accident in this type of situation.



## Chapitre 4 : Sécurité et assistance / Chapter 4: Safety and assistance

### 4.1. Equipement / Equipment

#### Liste du matériel OBLIGATOIRE :

- Un **gobelet (boisson) et un contenant (nourriture) réutilisable** pour le ravitaillement d'arrivée, afin de réduire le nombre de déchets
- un **téléphone mobile** avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro)
- des **chaussures adaptées** à la pratique, en particulier sur des sentiers de montagne dans des conditions de neige
- **Des vêtements chauds**
- une couverture de survie de 1,40m x 2m minimum,

#### Liste du matériel fortement recommandé (liste non-exhaustive) :

- Une réserve d'eau de 1L minimum
- des bâtons,
- Des chaussures adaptées à la pratique sur neige (chaussures type trail, surchaussures avec piques, ou raquettes)
- une réserve alimentaire,
- une veste avec capuche de type coupe-vent permettant de supporter le mauvais temps,
- une veste chaude
- un bonnet
- des gants
- un sifflet,
- une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus,
- une paire de lunettes de soleil,
- une carte détaillée de la station de Puy Saint Vincent
- un couteau de poche,
- des vêtements de montagne : pantalon à jambes longues, vêtement chaud à manches longues,
- une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm),

#### MANDATORY equipment :

- a **reusable cup (drinks)** for refreshments, to reduce the number of wastes
- A **mobile phone** with the battery fully charged (save the organizer's security phone number and do not hide your number),
- **suitable shoes** to practice, especially on mountain trails, in snow conditions
- **Warm clothes**
- A survival blanket (minimum of 1,4m x 2m),

#### Highly recommended equipment (non-exhaustive list):

- A minimum of 1 litre of water,
- Sticks,
- suitable shoes to practice in snow mountain routes (trail shoes, shoes with spikes)
- Food supply,
- A hoody jacket, windbreaker-like allowing to face bad weather,
- A warm jacket
- A hat
- Gloves
- A whistle,
- 20-euro note in case of hitches,
- Sunglasses
- A detailed map of the resort of Puy Saint Vincent
- A pocket knife
- Mountain clothes:
  - Long running trousers or leggings
  - Long sleeves warm top
- An adhesive elastic band for bandage or strapping (minimum of 100 cm x 6 cm)

## 4.2. Sécurité et assistance médicale / *Safety and medical assistance*

Chaque participant devra se conformer aux instructions de l'organisation pour la traversée des pistes, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Des **signaleurs et des services d'ordre** chargés de faciliter le passage sur les traversées de route seront présents, **leurs consignes devront être scrupuleusement respectées.**

**Les postes de secours**, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

**Les secouristes officiels** sont habilités à mettre hors marche (en invalidant le dossard) tout participant inapte à continuer.

**Les secouristes** sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger. Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un poste de secours,
- appeler le PC Sécurité
- faire appeler le PC Sécurité par une autre personne,

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux pompiers ou aux secours en montagne qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de ces moyens exceptionnels de sauvetage seront à la charge de la personne secourue qui devra également assurer leur retour du point d'où ils ont été évacués. Il est de la seule responsabilité du participant de constituer et de présenter un dossier à son assurance personnelle dans les délais.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, le

Each participant **will have to comply with** the instructions of the organization concerning the skislop crossing, and will be the only responsible in case of potential failure to these rules. **Signalers and order services** responsible for facilitating the passage on road crossings will present, **their instructions must be followed carefully** .

**Aid stations** are positioned at various spots on the hikes. They are aimed at helping any person in danger with the organizers' means.

**The official doctors** are authorized to stop any participant, by invalidating the bib, if they are unfit to continue.

**The first aiders** are authorized to evacuate the in-danger participants by the means at their disposal. Any participant who requires the assistance of a doctor or the first aiders is submitted to their authority and will accept their decisions.

To call the aid, a participant can:

- go to an **aid station**
- call the **control station**
- ask another participant to call the control station.

**It is mandatory for each participant to help anyone in danger** and call the first aiders.

If needed, and in the rescued person's interest, the fire brigade or the rescuers may be called and from that moment, they will have the complete authority in terms of deployed means of rescue, including helicopter. The expenses resulting from these exceptional means of rescue will be borne by the rescued person who will also have to assure their return from the point where they have been evacuated from. It is the participant's only responsibility to constitute and present a file to their personal insurance within the dead line

If, for any reason, it is impossible to reach the control station, the emergency number is 112.

It is strictly **forbidden to walk away the marked**

numéro d'urgence est le 112.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement d'une route balisée n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Le non-respect de ces directives entraînera le retrait du dossard.

**trails** in any cases. Any participant who voluntarily leaves the marked road is no longer under the organizer's responsibility.

Not respecting these rules will be excluded from the event.

### 4.3. Accès aux postes de ravitaillements / *Control stations and supply points*

Seuls les participants porteurs **d'un dossard visible** ont accès aux **postes de ravitaillement**.

Les ravitaillements peuvent être complets (boissons et alimentation) ou proposer uniquement des boissons.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours se verra retirer son dossard.

**Only the participants with a visible bib will have access to the supply stations.**

Supply can be full (drinks and food) or only offer beverages.

A great number of trash bins are provided in all supply points and must be used. Any participant seen throwing down their trash along the tracks will be excluded from the event.

### 4.4. Modifications du parcours – *Annulation / Itineraries modifications – Cancellation*

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme général de l'évènement, les parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter totalement ou partiellement l'évènement pour tous motifs qui mettraient la vie des participants en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les participants.

The organization reserves the right to modify the general program of the event, the routes and the locations of the aid and supply stations at any time, without notice. In the event of too unfavorable weather conditions (strong depression with large amounts of rain and snow, strong thunderstorm risk ...), the start can be postponed for a maximum of two hours, beyond that, the race is canceled.

The organization reserves the right to cancel or postpone the event totally or partially for any reason that would endanger the life of the participants or in any event of force majeure, without compensation for the participants.

## Chapitre 5 : Divers / Chapter 5 : Miscellaneous

### 5.1. Assurances / Insurances

#### Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à **NordicTrail**.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

#### Assurance Individuelle accident :

Une assurance individuelle accident peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance « Impact Multisports » au prix de 2,90€ ttc (assurance journée) à souscrire directement via le site internet : <http://www.assurance-multi-sports.com>

Les garanties sont précisées sur le site internet d'Impact Multisport.

#### Domage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. **Guarantees are specified on Impact Multisport website.**

#### Civil responsibility:

In accordance with the current legislation, the organizer has taken out an insurance that covers the financial consequences of their civil responsibility, as well as the responsibility of their officials and all the participants of **NordicTrail**.

As for the participants' civil responsibility, this insurance is limited to the accidents they may cause during this sports event. Moreover, this guarantee will intervene as a complement to (or in the place of) other insurances they may already benefit. A justification can be provided to the participant upon request.

#### Individual accident insurance:

An individual accident insurance could be subscribed to an organism free chosen by the participant, and especially to the 'Impact Multisports' insurance, at the price of 2,90€ ttc (daily insurance) which is to subscribe directly via its website : <http://www.assurance-multi-sports.com>

#### Material damages:

The organizer declines any responsibility in case of damages (theft, breaking, loss, etc.) on the participants' personal goods, even if they look after them. The participants will not be able to turn against the organizer for any damage caused to their equipment. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

their equipment. Taking out an insurance that guarantees these risks is the participant's responsibility.

## 5.2. Droits à l'image / Photo copyright

Par sa participation à **NordicTrail**, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans la mesure où ces images illustrent sa participation à l'événement et ne nuisent pas à sa personne, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Participants to **NordicTrail** authorize the organizer to use or have used or reproduce or have reproduced their name, image, voice and sporting performance during **NordicTrail** for any direct use, on any support, worldwide, by any known and currently unknown means, for all the duration of protection currently granted to these uses by legal and regulatory dispositions, judicial and arbitral decisions from all countries as well as current or future international conventions, including for the potential extensions that could be brought to this duration.

## 5.3. RGPD

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à **NordicTrail**. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à la RGPD de 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier à :  
**KCIOP – 11 Avenue Jean-Jaurès, 94340 Joinville-Le-Pont**

The information given to the organizer is necessary to the participation to the **NordicTrail**. They are subjected to a computer processing and are destined to the organizer's secretariat.  
In accordance the RGPD of 2018, each participant has the right to access and modify their personal data. To exercise this right and obtain the communication of the information, it is necessary to send a post mail to: **KCIOP – 11 Avenue Jean-Jaurès, 94340 Joinville-Le-Pont**

## 5.4. Sponsors individuels / Individual sponsors

Les participants sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant l'événement. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

The sponsored participants can have their sponsors' logos only on the clothes and equipment they use during the event. Any other advertising accessory (flag, banner, etc.) is forbidden on any point of the tracks, including at the finish line, at the risk of penalties imposed by the jury.

## 5.5. Développement durable / Sustainable development

Dans le cadre de sa participation à l'événement, le participant s'engage à avoir une attitude éco-responsable et à respecter l'ensemble des consignes de l'organisation en lien avec le développement durable (respect des espaces naturels et des autres usagers, tri des déchets, interdiction de jet de détritrus...).

As part of his participation in the event, the participant undertakes to have an eco-responsible attitude and to respect all the organization's instructions in connection with sustainable development (respect for natural spaces and for other users, sorting of waste, ban on throwing rubbish...).

**Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.**

**The payment of the registration is full acceptance of all items of these rules.**